

Tunisie : si Ben Ali avait appris la géopolitique des populations...

par Gérard-François DUMONT

La révolution tunisienne de l'hiver 2010-2011 résulte notamment d'un facteur incontestable : le caractère devenu particulièrement policier et corrompu du régime du président Ben Ali. Il suffisait de voir la profusion d'affiches, sur pratiquement toutes les maisons, représentant Ben Ali lors des élections présidentielles de 2009 pour comprendre la nature du régime¹. Pour subodorer le caractère corrompu du régime, il suffisait d'observer les textes réglementaires qui empêchaient certaines ouvertures économiques dans le seul but de continuer à satisfaire les rentes prélevées par une oligarchie familiale.

Mais, si les chiffres avaient été disponibles, la nature du régime aurait aussi été aisément mise en évidence par des données économique-démographiques, comme le pourcentage des actifs travaillant totalement ou partiellement pour des forces policières ou leur système d'information et de verrouillage de la liberté d'expression.

En revanche, d'autres chiffres, mettant en évidence qu'une des lois de la géopolitique des populations était susceptible de s'exercer, étaient disponibles. En effet, l'évolution de la population de la Tunisie est bien connue. Elle repose sur la politique, voulue par Bourguiba, utilisant la loi (code du statut personnel en 1956²), l'alphabetisation totale des garçons et des filles, l'intensification du réseau sanitaire tout comme la mise en place de programmes ciblés ou d'infrastructures pour des centres de soins maternels et la planification familiale, l'ensemble contribuant à faire évoluer les comportements démographiques, y compris dans leur aspect sanitaire.

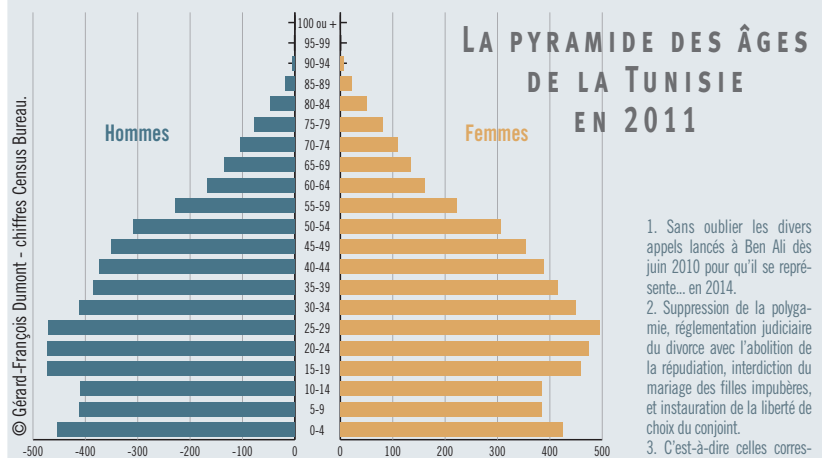
En conséquence, le taux de mortalité infantile en Tunisie, chiffré à plus de 160 décès d'enfants de moins d'un an pour mille naissances en 1956, est à seulement 20 en 2010. La fécondité tunisienne, chiffrée à 7 enfants/femme en 1956, est abaissée à 2 en 2010. Certains « gouvernorats » tunisiens sont même en dessous de 2 enfants/femme.

De l'évolution démographique de la Tunisie résulte une pyramide des âges qui montre que le début des années 2010 est marqué par les classes d'âge 20-24 ans et 25-29 ans³, qui forment les générations les plus nombreuses. Ces dernières se retrouvent avec un poids démographique inédit, absolu et relatif. Mais le régime ne les a pas vues venir. Il a bénéficié dans les années 2000 d'une diminution du taux de dépendance en raison des effectifs limités de personnes âgées et d'une réduction du nombre de jeunes à scolariser dans les écoles et les collèges. C'était le moment où les réformes étaient particulièrement indispensables pour répondre aux besoins et aux attentes des générations les plus nombreuses qui allaient arriver à l'âge actif.



Affiche électorale de Ben Ali pour les présidentielles tunisiennes. Une affiche parmi les milliers, souvent à peine espacées de dix mètres, qui bordaient routes et rues.

Comme la gouvernance a méconnu les réalités démographiques, la « loi générationnelle » pouvait s'exercer. « La loi générationnelle exprime que, au sein d'une population vivant sur un territoire donné, l'évolution absolue et relative d'une génération considérée, c'est-à-dire de l'ensem-



ble des personnes appartenant à la même tranche d'âge, exerce des effets géopolitiques⁴. »

En outre, la Tunisie a connu les effets d'une autre loi de la géopolitique des populations, la « loi des diasporas », une grande partie des diasporas tunisiennes vivant dans des pays d'État de droit connaissant liberté économique, liberté de la presse, liberté d'expression et liberté associative⁵.

L'autisme du régime s'est donc trouvé coïncider avec un contexte démographique favorisant une révolution. Comme tout phénomène historique, cette révolution est le résultat d'un faisceau de facteurs. L'intérêt de la géopolitique des populations est de montrer non seulement la nécessité de prendre en compte le facteur démographique, mais aussi combien ce facteur concourt à expliquer la période historique où s'est produite la révolution tunisienne. ●

1. Sans oublier les divers appels lancés à Ben Ali dès juin 2010 pour qu'il se représente... en 2014.
2. Suppression de la polygamie, réglementation judiciaire du divorce avec l'abolition de la répudiation, interdiction du mariage des filles impubères, et instauration de la liberté de choix du conjoint.
3. C'est-à-dire celles correspondant aux naissances du milieu de la transition démographique, période où la fécondité est encore relativement élevée et le taux d'accroissement naturel maximal.
4. Dumont, Gérard-François, *Démographie politique. Les lois de la géopolitique des populations*, Paris, Ellipses, 2007.
5. S'est aussi ajouté l'effet des disparités régionales.

